

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : 08 avril 2014 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h00 - Heure de fin : 00h30

Secrétaires de séance : Aude Maire et Patrice Prétot

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Présents : tous les membres du conseil

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Délégation aux adjoints
2. Désignations des délégués auprès des divers syndicats et organismes extérieurs
3. Constitution des commissions
4. Indemnités des élus
5. Divers

Monsieur le Maire débute la séance en remerciant ses adjoints et ses conseillers pour leur présence et leur souhaite la bienvenue dans ce nouveau mandat.

1. Délégation aux adjoints

Rappel : la délégation du maire aux adjoints leur donne le pouvoir, en l'absence du maire, de signer et de prendre des décisions en matière d'état civil, finances, urbanisme/environnement, assainissement/voirie, bâtiments communaux et forêts.

	Etat Civil	Finances	Urbanisme /Environnement	Assainissement /Voirie	Bâtiments Communaux	Forêts
Christophe Faivre-Pierret	1	1	1	3	4	3
André Vergey	2	3	3	1	3	1
Patrice Prétot	3	4	2	2	1	2
Isabelle Lefebvre	4	2	4	4	2	4

Numéros = ordre dans la délégation

Le conseil approuve à l'unanimité la délégation aux adjoints

2. Désignations des délégués auprès des divers syndicats et organismes extérieurs

Syndicats	Titulaires	Suppléant(s)
EDUCATION 2000	Christophe Faivre-Pierret	Maxime Groshenry
	Patrice Prétot	
	Anne Henry	
	Isabelle Gainet Cantin	
Syndicat Intercommunal de Tarcenay	André Vergey	Maxime Groshenry
	Céline Débois	
	Emmanuel Lacombe	
Syndicat de la Haute-Loue	Sébastien Rognon	Martine Cuinet
	Maxime Groshenry	Christophe Faivre-Pierret

CCPO (Communauté de communes du pays d'Ornans)	Maxime Groshenry	
	Christophe Faivre-Pierret	
	André Vergey	
Correspondant aux affaires militaires (recensement national)	Pierre Clausse	
Fédération des communes forestières	Maxime Groshenry	
	André Vergey	
Prévention Routière	Aude Maire	Anne Henry
Syndicat mixte de la Vèze	Sébastien Rognon	Isabelle Lefebvre
Commission d'appel d'offres	Maxime Groshenry	
	Christophe Faivre-Pierret	André Vergey
	Nicolas Cretin	Patrice Prétot
	Martine Cuinet	Emmanuel Lacombe

Le conseil approuve à l'unanimité les désignations des délégués auprès des divers syndicats et organismes extérieurs

3. Constitution des commissions

Traditionnellement, les commissions étaient ouvertes à des personnes du village non membre du conseil municipal.

La circulaire préfectorale N°26/2014 du 26 mars 2014 précise le point suivant : « *L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil* ».

En conséquence, le Conseil Municipal se conforme à la législation et n'ouvre pas les commissions communales aux personnes extérieures.

Commissions	Membres
Travaux / Assainissement / Voirie	<u>André Vergey</u> , Christophe Faivre-Pierret, Patrice Prétot, Nicolas Cretin, Michel Dartevel, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Sébastien Rognon
Bâtiments communaux	<u>Patrice Prétot</u> , Christophe Faivre-Pierret, Isabelle Lefebvre, Pierre Clausse, Martine Cuinet, Michel Dartevel, Céline Débois, Isabelle Gainet Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire
Les finances	<u>Christophe FAIVRE-PIERRET</u> + tous les conseillers
PLU (Plan Local d'Urbanisme)	Tous les conseillers
Révision liste électorale	
Les forêts	<u>André Vergey</u> , Nicolas Cretin, Michel Dartevel, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Sébastien Rognon

Sport animation Communication	<u>Isabelle Lefebvre</u> , Patrice Prétot, Pierre Clause, Nicolas Cretin, Martine Cuinet, Céline Débois, Isabelle Gainet Cantin, Aude Maire
Urbanisme Environnement	<u>Christophe Faivre-Pierret</u> , André Vergéy, Isabelle Lefebvre, Nicolas Cretin, Martine Cuinet, Céline Débois, Sébastien Rognon
Salle des fêtes	<u>Isabelle Lefebvre</u> , Céline Débois, Martine Cuinet
Prévention routière	<u>Aude Maire</u> , Isabelle Lefebvre, Pierre Clause, Anne Henry

Le conseil approuve à l'unanimité la constitution des commissions

4. Indemnités des élus

Les indemnités sont fixées en fonction de l'indice 1015 de la fonction publique.

5. Divers

Secrétariat de mairie : une réflexion est engagée sur les horaires d'ouverture.

Lotissement Les Montots : **Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le prix d'achat HT afin de palier au changement de TVA. Le prix de vente est maintenu à 90€ TTC/m²**

Participation au branchement à l'assainissement :

La délibération antérieure notifiant le prix de la participation au raccordement au réseau d'assainissement ne précisait rien pour les locaux industriels, commerciaux ou artisanaux abritant plusieurs boxes.

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

1er logement d'habitation ou local (commercial, artisanal, industriel) : 2 500 €
(Pas de changement par rapport à la délibération antérieure)

2ème logement d'habitation : 1 500 €
(Pas de changement par rapport à la délibération antérieure)

2ème local ou box (commercial, artisanal, industriel) : 700 €

Demande de Subvention au SYDED :

Lors d'un entretien avec le SYDED (Syndicat Mixte d'Énergie du Doubs), il est apparu que la commune pouvait prétendre à une subvention pour la mise en place de l'éclairage public dans le lotissement des Montots. Même si cette subvention aurait dû être demandée bien en amont des travaux de finition, **le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention**, en espérant qu'elle pourra être prise en compte. Le montant lié à la fourniture et la pose des candélabres s'élève à 25 093 € HT. La subvention pourrait s'élever à 46,3% du montant HT soit environ 11 600 €.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 00H30.

Les secrétaires de séance :

Aude Maire

Patrice Prétot

INFORMATIONS

COMMÉMORATION DU 8 MAI

Cette année la commémoration du 8 mai aura lieu à Villers-Sous-Montrond.
La cérémonie débutera à 11h30 devant le monument aux morts.
Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la commune de Villers à la salle des fêtes.

MASSEUR - KINÉSITHÉRAPEUTE

Nous signalons à la population qu'un Masseur – Kinésithérapeute s'est installé à Tarcenay.
Il s'agit de **Géraldine VURPILLOT**.
Son cabinet est situé au 4 rue du Tilleul.
Tel : 03 81 57 05 67

RAPPEL

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.